



RAPPORT de GT

Inscrire la mémoire au présent

SYNTHESE

Le groupe de travail n°6 a réfléchi sur les enjeux mémoriels de la jeunesse, une priorité pour son avenir. En effet, la génération qui passe en JDC cette année est née après le 11 septembre 2001. Elle a connu un monde marqué par le terrorisme sur son sol, des soldats envoyés en OPEX et visibles en Sentinelle, mais pas le service militaire. Il incombe aujourd'hui aux professeurs, aux parents, mais aussi aux structures mémorielles et à l'Armée de sensibiliser les jeunes générations à une mémoire qui semble déconnectée de leurs préoccupations premières : l'écologie et l'emploi. Encore aujourd'hui, de nombreuses associations bataillent pour conserver vivante la mémoire, mais sans arriver à se regrouper ou à inclure les jeunes ; en parallèle, le Service National Universel pourra créer une demande chez les jeunes, notamment en phase 2. Il est donc primordial de fédérer les parties prenantes des deux côtés afin de faire perdurer la mémoire, au-delà de la culture ou l'enseignement. Chaque jeune peut et doit en effet s'impliquer concrètement pour comprendre le passé, et ainsi préparer son futur de citoyen.

Le groupe de travail recommande donc de :

- Sensibiliser et former les encadrants jeunesse aux questions mémorielles (inclure un module dans le BAFA)
- Créer et maintenir une certification des associations à but mémoriel pour les recenser, s'assurer de leur rigueur et faciliter la venue de jeunes comme bénévoles certifier les associations mémorielles
- Inciter le jeune à inclure dans son parcours extra-scolaire des activités mémorielles, pour alimenter son « parcours citoyen ».
- Mettre à disposition du jeune un éventail d'activités, à faire de manière spontanée, ainsi que lors de la phase 2 du SNU (axe défense/mémoire) ou pour un service civique ou du volontariat.

SOMMAIRE

- 1) Le contexte
- 2) Les parties prenantes concernées par la mémoire
- 3) Nos propositions
- 4) Plan d'action proposé

1) LE CONTEXTE

1.1 Des mémoires plurielles

« Un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir » disait Ferdinand Foch au lendemain de la Grande Guerre.

Le *devoir de mémoire* est une expression qui désigne l'obligation morale de se souvenir d'un événement historique tragique et de ses victimes, afin de faire en sorte qu'un événement de ce type ne se reproduise pas. Cette expression est apparue dans les années 1990 à propos de la Seconde Guerre mondiale, notamment la Shoah.

Une première approche historique nous apprend que les monuments aux morts ont essaimé dans chaque village de France après la fin de la Grande Guerre. Ils ont permis de « réconcilier le prêtre et l'instituteur » autour de la mémoire des soldats défunts du village, pour recréer une communauté fragilisée suite à la loi de 1905. Ces monuments sont encore régulièrement fleuris, et un mémorial destiné aux soldats tombés en OPEX vient d'être inauguré officiellement, preuve de l'importance cette dynamique du souvenir.

En second lieu, il est nécessaire de revenir sur les fondements sociologiques de la mémoire. Si tant d'associations mémorielles existent pour perpétuer un souvenir douloureux (cf. annexe), c'est bien la preuve de l'importance sociale de faire mémoire du passé et des conflits. On remarque alors une part d'émotionnel très signifiante dans le traitement de la mémoire ; celle-ci faisant appel au ressenti de chacun, cela explique la diversité des commémorations et des récits.

Une approche plus philosophique nous pousse à nous interroger : à quel moment l'émotion devient-elle mémoire et à quel moment la mémoire devient-elle histoire ?

Aujourd'hui, la mémoire telle que traitée dans les établissements scolaires, répond aussi à une demande officielle et suit les programmes scolaires établis, avec la volonté que chaque élève sortant de l'Éducation nationale ait pu visiter un lieu de mémoire.

1.2 Une jeunesse très loin des conflits

Il nous paraît important de rappeler que la notion de conflit a évolué, de même que l'armée. Comme en témoigne l'illustration ci-dessous, issue du Souvenir Français, ce sont quatre générations de soldats qui se sont succédées depuis un siècle.

La quatrième, la génération OPEX, a principalement combattu sur des théâtres extérieurs au sol français, loin de la société civile, qui ne « voit » aujourd'hui de soldats qu'en mission Sentinelle. La notion de « victoire » a disparu des guerres de décolonisation ou des OPEX qui semblent douloureusement s'enliser.



Illustration provenant de l'association « Le Souvenir Français »

Pour la jeunesse, la mémoire n'est pas dans les préoccupations principales, car trop éloignée de la frénésie de la vie moderne. Elle semble donc uniquement scolaire, « en noir et blanc », parfois culpabilisante et surtout dépassée : les témoignages d'anciens combattants semblent déconnectés du présent, car leurs combats se déroulent dans des cadres spatio-temporels doublement éloignés. Les témoins encore vivants des conflits mondiaux se font rares, et ceux qui viennent parler des guerres de décolonisation « dans la douleur » peuvent sembler plus moralisateurs qu'héroïques.

Dans le monde de la culture, les notions d'héroïsme et de patriotisme sont difficiles à exploiter en France, contrairement aux pays Anglo-Saxons. Le paysage médiatique produit peu de films ou séries sur les conflits où a été engagée la France, hormis les deux guerres mondiales. Notons la série « *Un village français* » qui voulait retranscrire la multiplicité des comportements et décisions sous l'occupation, l'adaptation de *Suite Française* d'Irène Némirovsky au théâtre, ou encore le grand succès du livre *Au-revoir là-haut* de Pierre Lemaitre puis du film éponyme ; chacune de ces œuvres présente un monde en demi-teinte. Plus axés sur la notion d'héroïsme, certains jeux vidéo tentent de faire revivre les atmosphères de conflits réels (exemple en 2016 avec *Battlefield 1*, qui se place sur les champs de bataille de la première Guerre Mondiale, ou *Call of Duty : WWII* sorti en 2017), en plaçant le joueur au cœur du combat. De nombreux musées ou mémoriaux tentent de rendre vivants les conflits passés, mais les groupes d'élèves qui s'y succèdent n'en saisissent pas toujours l'ampleur.

Pourtant, l'action de « faire mémoire » peut apporter aux jeunes des richesses de regard et d'histoire : un lien entre leurs origines et leur pays, des valeurs et des exemples, une réconciliation, une prise de recul sur le monde, une meilleure compréhension des enjeux actuels, et des perspectives d'avenir.

Ainsi, une priorité est de « dépoussiérer » la mémoire, de la rendre vivante, active. Nous verrons dans les recommandations comment l'approche de la mémoire peut rejoindre les jeunes dans tous les aspects de leur vie, pas uniquement les cours d'histoire.

Plus concrètement, pour citer Charles Péguy, écrivain engagé mort lors de la Grande Guerre, « le souvenir ce n'est pas de la cendre que l'on conserve mais un feu que l'on transporte ». A nous de trouver le moyen de le maintenir allumé, comme la flamme du soldat inconnu ravivée chaque soir au pied de l'Arc de Triomphe.

2) LES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES PAR LA MÉMOIRE

2.1 D'un côté, une demande discontinuée

Enseignants, encadrants sportifs, loisirs, artistiques, mais aussi parents aimeraient transmettre ce sens de la mémoire aux jeunes. D'autre part, les jeunes eux-mêmes lors de la phase 2 du SNU ou bien de services civiques peuvent être demandeurs, pas tant d'activités intellectuelles d'étude de la mémoire, mais de mise en pratique de celle-ci.

Les premiers éducateurs à la mémoire sont les professeurs : ils vont aborder ces sujets en cours et emmener leurs élèves dans des lieux de mémoire, assister à des cérémonies : "on ne quitte pas l'Éducation Nationale sans avoir visité un lieu de mémoire". Les professeurs ont accès aux fiches action des projets d'établissements, dans lesquelles ils trouvent des ressources pédagogiques et pratiques. Chaque académie recense les projets d'établissement, les évalue et étudie d'éventuelles reconductions. Les projets peuvent bénéficier de financements croisés, avec apport de la collectivité territoriale, ou du Fond Social Européen. A plus grande échelle, les Trinômes Académiques peuvent avoir un rôle de diffusion des bonnes pratiques entre les établissements.

On peut aussi avoir un intervenant « en uniforme » en milieu scolaire, qui vient parler de délinquance juvénile et de prévention ; cela peut soulever des questions plus générales sur le lien armée-nation, et pourquoi pas être suivi d'une invitation à venir aux cérémonies.

Les parents peuvent aussi de leur propre initiative emmener leur famille visiter des centres mémoriels, particulièrement si un ancêtre y est lié. On y trouve alors une transmission plus intime, liée à l'histoire familiale. Des associations de généalogie aident les familles à retrouver leurs membres tués au combat lors des guerres passées, ce qui peut participer à un apaisement de l'histoire familiale.

Ensuite, les associations au contact des jeunes peuvent elles aussi les éduquer à la mémoire, de manière moins scolaire : compétitions sportives, scoutisme, activités culturelles, associations inter-pays, centres de loisirs ou de vacances.

Ces associations proposent des activités spécifiques qu'elles élaborent en interne, soit au niveau national soit localement, en lien avec le cadre spatio-temporel de leur objet propre. Toutefois, dans la plupart des cas, les encadrants ne sont pas formés de la même manière, ni réellement sensibilisés aux questions mémorielles.

Enfin, le **SNU phase 2** puis **phase 3** va créer une nouvelle « demande » en termes d'activités de mémoire :

- en phase 1, la mémoire sera évoquée lors de la Journée Défense-Mémoire via un créneau de deux heures. Celui-ci, géré par l'ONAC-VG, présente la spécificité des cérémonies militaires et invite les jeunes à revenir sur leur mémoire personnelle ou familiale des conflits
- en phase 2, s'ils choisissent "Juniors de la Défense" option mémoire, les jeunes auront une plage de 4 jours à effectuer dans une infrastructure mémorielle, qui reste encore à définir. Une vingtaine d'idées ont été recensées dans un dossier interne à la DSNJ.
- en phase 3, qui est un bénévolat jusqu'à un an, que ce soit ponctuel ou dans le cadre d'un service civique de 2, 6, 12 mois.

2.2 En face, une offre dispersée et vieillissante

Ce que l'on entend ici par le terme « offre » recense les propositions d'activités mémorielles existantes ou à construire.

Les cérémonies militaires, les entretiens de tombes de Poilus ou bien les rallyes citoyens historiques ne sont qu'une partie de la palette d'activités ayant trait avec la mémoire. Pourtant une grande partie de ces activités périclite faute de renouvellement des participants.

Parmi les structures directement liées à la mémoire, l'ONAC-VG est un organisme public ; il comporte des délégations départementales qui interviennent en JDC et JDM, gère des lieux publics de mémoire et coordonne aussi des actions de soutien financier aux victimes de guerre et de terrorisme.

L'association « Le Souvenir Français » est en quelque sorte son pendant privé, gérant l'entretien de dizaines de milliers de tombes et organisant des sorties scolaires sur des lieux de mémoire. L'association se repose sur une base de bénévoles en immense majorité retraités.

Maillant le territoire et les lieux de conflits, on trouve une multiplicité d'associations locales de mémoire ou d'anciens. Lorsqu'elles participent aux cérémonies militaires, ce sont les vétérans ou leurs enfants qui déposent les gerbes de fleurs. Une majorité n'a aucun renouvellement interne, tant certaines délégations sont spécifiques aux conflits qui les ont fait naître. Voir annexe pour la liste des associations, notamment celles regroupées par l'UFAC.

Les cérémonies et commémorations peuvent être à l'échelle nationale ou locale ; elles impliquent les militaires alentour et les personnes liées à la Défense, ainsi que les associations mémorielles ; leur organisation se fait à l'échelle de la Mairie, sur la base d'une demande des participants ; écoles et associations sont invitées à présenter des délégations composées d'élèves, qui ont parfois préparé la cérémonie avec des devoirs en lien avec leur programme scolaire.

3) NOS PROPOSITIONS

3.1 Problématiques soulevées

Un manque de dynamisme

Dans un premier temps, nous avons vu l'importance de « redynamiser » les activités mémorielles, et de favoriser un développement de celles-ci dans le cadre des associations de jeunes (AS, scoutisme, camps de vacances...). Une liste en annexe C montre la diversité des propositions existantes, faites par des associations membres de la CAJ.

Des difficultés d'ordre pratique et organisationnel

D'autre part, les associations qui veulent proposer des activités mémorielles pertinentes à destination des jeunes se heurtent aux familles de difficultés suivantes :

- assurance, logistique, frais financiers : les aspects pratiques sont à prendre en compte dans la perspective plus large du SNU (donc hors champ)
- bénévolat contre "service obligatoire" : réussir à mailler des bénévoles associatifs avec des jeunes qui seront en phase 2 (donc obligatoire) ou phase 3 (volontaire) de leur SNU, avec des exigences et motivations variées
- nécessaire regroupement et coordination des propositions d'activités, au niveau départemental voire national si possible
- gestion de la masse : à terme le SNU concernera toute une classe d'âge (800 000 lycéens), pendant les vacances scolaires (pour la phase 2) ou sur des plages temporelles étendues

Il est donc nécessaire de proposer une centralisation, voire une certification des associations, mais aussi de les aider concrètement à mieux impliquer les jeunes.

L'arrivée du SNU

Comme nous l'avons vu, le SNU phase 2 proposera aux jeunes de passer 15 jours dans un environnement associatif ou institutionnel où ils seront impliqués, afin de découvrir le bénévolat. Le module « Défense » propose un axe « Mémoire » qui -à date- durerait 4 jours après un tronçon commun de 6 jours interarmée.

Chaque structure mémorielle peut donc se demander dans quelle mesure elle peut accueillir des jeunes dans ce cadre, et comment elle peut bénéficier des conditions financières afférentes.

Il s'agit de déterminer quels seraient les organismes habilités à recevoir ces jeunes, ce qui peut être fait lors de l'étape de certification des associations.

La partie suivante présente alors quatre leviers permettant de fluidifier et étendre les activités mémorielles.

3.2 Deux leviers majeurs pour les associations

Sensibiliser et former les encadrants jeunesse

Objectif : une sensibilisation des encadrants de jeunesse par un module inclus dans le BAFA / les STAPS (point de passage des encadrants jeunesse), pour les inciter à « faire vivre » la mémoire par la géographie lors des déplacements mais aussi partir les valeurs du sport/de la culture pour aller vers la défense

Principe : que ce soit en centre de vacances, compétition sportive ou camp scout, les jeunes sont confrontés à leur histoire, leur patrimoine. Pourtant, les éducateurs (hors-scolaire) ne sont pas nécessairement formés à cette transmission mémorielle. Il semble pertinent de proposer lors de BAFA ou de la formation des animateurs un module spécifique à ce sujet, associé à un "guide" géographique des lieux de mémoire, afin de les inciter de profiter de tout déplacement de jeunes pour leur rappeler le passé des lieux. Il n'est pas un endroit en France qui n'ait été marqué par une guerre, une bataille, un monument ou lieu historique. Cela donnera du sens à un voyage, une rencontre sportive, un grand jeu, et complète les cours d'éducation morale et civique de nos futurs citoyens.

Enjeu	Assurer que les éducateurs jeunesse (hors cadre scolaire) soient sensibilisés et formés à l'importance des questions mémorielles.
Parties prenantes	Ministère de la Jeunesse et des Sports, associations de loisirs centralisées (Fédérations Françaises de Sport, YMCA, Scouts (SGDF, AGSE, SUF, EEF...), Francas) comme locales
Faisabilité	Dépend de l'organisation de l'association visée
Plan d'action	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prendre contact avec les associations jeunesse (via le réseau CAJ) 2) Faire un état des lieux de la formation des encadrants sur les aspects mémoriels 3) Suivant l'organisation de l'association <ol style="list-style-type: none"> a) Implémenter lors des formations règlementées (BAFA, STAPS) un module « mémoire » avec des pistes concrètes d'activités mémorielles liées à la raison d'être de l'association (plus d'exemples en annexe) b) Inviter les structures moins organisées à faire de même par d'autres moyens pertinents (ex. par un dossier spécial dans le magazine que reçoivent les membres encadrants) 4) Transmettre aux encadrants un « guide mémoire » comportant un volet de recensement des activités mémorielles locales (comme celui qui sera évoqué dans la proposition suivante)

Certifier les associations mémorielles

Objectif : créer et maintenir une certification des associations à but mémoriel pour les recenser et s'assurer de leur rigueur d'une part, mais aussi faciliter la venue de jeunes comme bénévoles (notamment pour des questions).

On a en effet vu que la question des assurances ou de responsabilité pouvait être un frein à l'attractivité des associations.

Principe : la multiplicité des associations mémorielles se comprend de par le nombre et la diversité sociologique des anciens combattants, cependant cela limite leurs champs d'action car les membres se raréfient.

Envoyer aux associations un dossier officiel à remplir les inciterait à repenser leur objectif, à voir comment elles peuvent s'adapter aux jeunes qui seraient intéressés par leurs activités, et à se mailler avec les collectivités pour générer des conditions d'accueil favorables et sécurisantes.

Enjeu	Assurer que les associations mémorielles voulant accueillir des jeunes le font en toute transparence et responsabilité
Parties prenantes	Toutes les associations mémorielles, la DSNJ, l'ONAC-VG, les préfetures
Faisabilité	Très forte car intérêt concordant avec celui des parties prenantes
Plan d'action	<ol style="list-style-type: none"> 1) Nommer une commission d'enquête avec des membres de la DSNJ, de l'ONAC-VG et des préfetures. 2) Effectuer un recensement des associations en passant par les préfetures. 3) Envoyer aux associations un dossier de candidature : <ol style="list-style-type: none"> a) historique de leur création et « raison d'être » b) organigramme et nombre de membres actifs c) liste des activités annuelles d) propositions d'activités pour les jeunes e) moyens mis en place 4) Accorder aux candidatures en règle un label officiel permettant : <ol style="list-style-type: none"> a) une meilleure visibilité (cf. point 5) b) des polices d'assurance spécifiques c) voire des financements en fonction de leurs activités avec des jeunes 5) Enfin, mettre à disposition de la DSNJ - mais aussi des établissements scolaires ou de loisirs - l'éventail des associations locales certifiées

3.3 Deux leviers majeurs pour les jeunes

Ces deux initiatives sont liées, mais peuvent être mises en place de manière indépendante. Dans les deux cas, elles permettent aux jeunes de s'investir d'eux-mêmes dans les activités mémorielles.

Le parcours citoyen

Objectif : inciter le jeune à inclure dans son parcours extra-scolaire des activités mémorielles, pour alimenter son « parcours citoyen ». Ce parcours serait nécessaire pour l'obtention des diplômes (brevet, bac), et ferait partie intégrante de la vie du jeune, le suivant jusqu'à sa JDC.

Principe : bien que les initiatives personnelles soient louables, une autre approche peut être un maillage avec le parcours scolaire du jeune. Une incitation scolaire pourrait sembler trop contraignante mais elle peut prendre plusieurs formes. Cela aurait l'avantage de mettre en place une certaine supervision des jeunes dans leurs activités, et peut les aider à prendre du recul sur le sujet.

Enjeu	Inciter les jeunes à cultiver leur mémoire par des activités hors cadre scolaire, mais toujours en lien avec celui-ci.
Parties prenantes	Éducation Nationale, mairies
Faisabilité	Nécessite une impulsion « d'en haut » mais aussi des relais au niveau des collectivités, à aligner.
Plan d'action	<ol style="list-style-type: none"> 1) Au niveau national : <ol style="list-style-type: none"> a) Créer le « parcours mémoire » en se maillant sur ORUS b) Pour chaque année d'étude, recenser les activités mémorielles pertinentes en lien avec le programme scolaire (quelle guerre, quelle époque ?) 2) Au niveau de chaque établissement scolaire : <ol style="list-style-type: none"> a) Recenser les activités mémorielles locales et lancer des partenariats avec elles : tarifs réduits voire gratuité pour les visites dans le cadre de ce parcours b) Se lier avec la mairie pour inviter les élèves aux cérémonies officielles 3) Dans l'EN : <ol style="list-style-type: none"> a) Former les enseignants à l'usage de ce parcours b) Créditer des points ou des avances aux élèves ayant participé aux activités proposées

L'éventail d'activités

Objectif : mettre à disposition du jeune un éventail d'activités, à faire de manière spontanée, ainsi que lors de la phase 2 du SNU (axe défense/mémoire) ou pour un service civique ou du volontariat.

Ce guide pourrait lui être distribué via l'Éducation nationale, un centre de loisirs jeunesse, la bibliothèque municipale, les réseaux sociaux...

Principe : la mémoire ne peut se contenter d'être scolaire, elle doit aussi être active, et initiée par le jeune. Pour cela, il faut aussi leur donner accès à la diversité des activités.

Cette idée suit le fonctionnement des Chantiers du patrimoine, qui sont des initiatives souvent privées mais recensées par le Ministère de la Culture. Les actions comme les motivations sont variées ; toutes concourent à la sauvegarde du Patrimoine.

De même, une fois les associations mémorielles recensées et « certifiées », les activités proposées pourraient faire l'objet d'un regroupement sur un portail géolocalisé à destination des jeunes ou de leurs encadrants.

Enjeu	Transmettre aux éducateurs jeunesse une liste actualisée d'activités
Parties prenantes	Cf. recommandation 2
Faisabilité	Dépend de la première partie : une fois les associations certifiées, il sera facile de recenser les activités qu'elles proposent. L'enjeu principal est ensuite de maintenir la liste à jour.
Plan d'action	<ol style="list-style-type: none">1) lancer un appel à idées2) faire un tri géographique3) lancer une campagne de distribution<ol style="list-style-type: none">a) dans les lieux fréquentés par les jeunes (école, bibliothèque, local associatif, affichage municipal, plateforme médiatique)b) dans chacun des lieux concernésc) sur internet, avec une carte interactive des activitésd) lors du SNU

4) PLAN D'ACTION PROPOSÉ

Court terme

- 1) Enrichir l'éventail des *Fiches projet* avec un RETEX des initiatives identifiées dans les trinômes académiques, candidats aux prix Armée-Jeunesse ou CIDAN
- 2) Communiquer sur l'importance de la mémoire dans les médias des encadrants jeunesse (ex : le magazine des chefs scouts ou des STAPS)

Moyen terme

- 3) Lancer un recensement départemental des associations mémorielles, avec envoi d'un questionnaire sur leur manière d'inclure les jeunes lors de la phase 2 du SNU (4 jours) ou d'un service civique (6-12 mois)
- 4) Recenser les activités proposées par celles-ci et les géolocaliser sur un portail ouvert à tous
- 5) Inclure un module spécifique de sensibilisation des encadrants aux questions mémorielles à inclure dans le BAFA ou les STAPS (ou autre moyen de communication centralisé)

Conclusion

À l'heure où un certain culte excessif de la mémoire répond aux besoins de réagir face à la destruction des identités traditionnelles, il est important de veiller à la mise en œuvre d'une culture de la juste mémoire, point d'équilibre entre devoir de mémoire et besoin d'oubli.

Il convient alors de passer d'une position défensive teintée de nostalgie à une attitude conduisant à trouver en chacun les ressources capables de faire mémoire, afin de construire un monde à la hauteur de l'avenir mondialisé qui se dessine sous nos yeux.

Comme disait André Malraux, il s'agit de se situer « dans l'héritage et dans le projet » afin que, plus encore que la mémoire, nos contemporains partagent un sens profond de leur identité et de leur histoire.

Les membres du groupe de travail n°6 (2018/2019)

Président(e) : Victoire DE DINECHIN (IHEDN)

Rapporteurs : Patricia LEPINE (EMAT), Stéphanie LEU (MEN)

Nicolas BONED (ACOMAR), Michel MARCHAND (ACOMAR), Jean-Michel DUCORROY (UGSE), LCL Michel-Henri FAIVRE (UGSE), Jean-Michel DESJONQUERES (AJE), Sabine DE BEAULIEU (AJE), Alexandra BOX (YMCA UCJG), Hervé DE LA MORSANGLIERE (YMCA UCJG), Nicolas BOULANGER (ANAJ), Nordine HAMLIL (ANAJ), Edouard PERNEY (ANAJ), Elisabeth ROGALSKI (ANAJ), Mickaël DI VORA (CSFM), ISG2G Stéphane HUTTIN (CSFM), Caroline MARTIN (DJEPVA), Tristan REILLY (DJEPVA), Emma ANTROPOLI (DSNJ), Olivier FENOT (DSNJ), Elise TOKUOKA (DSNJ), Patricia LEPINE (EMAT), CF Eric EUZEN (EMM), Olivier FULCRAND (EMAA), Françoise BRIAND (FCPE), Louis BOYER (FFJ), Omar DIDI (FFJ), Sophie DARGELOS (FRANCAS), LCL Emmanuel SVIONTEK (Gendarmerie), Christian DARANTIERE (Honoraire), Chantal TISSIER DAUPHIN (Honoraire), Virginie FLATTOT (MEN), Yves LELOUP (MEN), Adèle PURLICH (ONAC VG), Laura GARNIER (ONAC VG), LCL (rc) Gaël BARBOTIN (SGDF), Hélène CLEDAT (SGDF), Bertrand DUNOYER DE SEGON (Solidarité Défense), Xavier VAMPARYS (Solidarité Défense), EV2 Guillaume SAVARD (SUF), Louis PEYRET (SUF), Marie CHABAUD (UNEO), Anton CAMP (UNEO), Damien WEIDERT (UNEO), Stevie COUDRAY (UNOR), Antoine CANCELLIERI (CIDJ), LV (R) Raphaël GOU MOT (CAJ), Béatrice VERDAGUER (UNEO)